

## Projet Conseil Municipal Mardi 8 décembre 2020

Date de convocation : 02/12/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents :

Nombre de pouvoirs écrits :

Nombre de suffrages exprimés :

L'an deux mil vingt et le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Lydie VEISSEIX, Maire.

### **PRESENTS :**

MM. RICHARD, POUGNARD, NUTTENS, DOMINGUEZ, ROUX, PHILIBERT, PIPI.  
MMES VEISSEIX, FAGE, BROIZAT, CHABANEL, MORIN BURAI, THEZIER.

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. HEIMBOURGER a donné pouvoir à M. NUTTENS  
Mme VERILLAUD a donné pouvoir à Mme VEISSEIX

**SECRETARE** : Mme Marie FAGE

### **2020-12-01 – Attribution de subventions**

Madame le Maire donne lecture des courriers réceptionnés sollicitant la commune pour attribution de subvention :

- Un courrier de la Maison Familiale Rural de Mozas à Bourgoin Jallieu, pour subventionner Bastien Sauve, habitant à ce jour dans notre commune.
- Un courrier de l'APF France Handicap, sollicitant la commune pour aider à lutter contre l'isolement des personnes Handicapées et leurs familles.
- Un courrier de l'AFSEP (Association française des sclérosés en plaque)

MFR	7 POUR donc NON
MAPF France Handicap	50 € 11 POUR donc OUI
AFSEP	4 POUR donc NON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (*à l'unanimité, ... Pour, ... Contre, ... Abstention*) :

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions telles qu'elles figurent ci-dessus, pour un total de : 50 €.

**PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au compte 6574.

### **2020-12-02 –UNACVG : attribution d'une subvention exceptionnelle**

Madame le maire présente le courrier reçu en date du 5 octobre de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre appelant au don à travers la collecte du Bleuet de France.

Madame le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 100 € pour aider l'ONACVG dans ses actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Béatrix abstention

**VOTE** une subvention exceptionnelle de 100 € pour aider les combattants de toutes générations du feu, les veuves, veufs et orphelins de guerre, victimes de guerre et pupilles de la Nation, ainsi qu'aux victimes d'actes terroristes à l'agent comptable de l'ONACVG.

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune à l'article 6574.

### **2020-12-03 – Aide aux sinistrés des inondations : attribution d'une subvention exceptionnelle**

Madame le Maire rappelle les faits : les intempéries violentes qui ont frappé les Alpes-Maritimes le vendredi 3 octobre ont laissé de lourdes cicatrices dans le département.

Le Département des Alpes-Maritimes lance un appel à la solidarité nationale.

Les élus tiennent à témoigner leur solidarité aux sinistrés et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales des Alpes Maritimes.

Madame le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 1050 € pour aider les victimes de la tempête Alex, ce qui correspond aux 42 dons des colis seniors.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** une subvention exceptionnelle de 1050 € pour aider les victimes de la tempête Alex via le compte dédié de l'AD des maires des Alpes-Maritimes, sur le compte FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842 / Code BIC AGRIFRPP891 (n° de SIRET : 483 387 288 00010). Référence à rappeler : « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune à l'article 6574.

### **2020-12-04 – Renouvellement Convention bibliothèque**

Madame le Maire soumet au vote le renouvellement de la convention de fonctionnement entre la commune de Charpey et l'association Bibliothèque de Charpey qui prend son terme au 31/12/2020.

Il est donc proposé de reconduire cette convention pour 1 an, par tacite reconduction jusqu'au 31/12/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** cette convention,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour la signer.

#### **2020-12-05 – Convention déneigement**

Madame le Maire présente le renouvellement de la convention établie en vue du déneigement de la commune de Charpey pour une durée d'un an à compter de décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction avec MM PHILIBERT Jean-François et CHARIGNON Christophe jusqu'à la fin du mandat.

Il est proposé une indemnité annuelle de 200 € HT et un coût horaire d'intervention de 70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : 1 abstention JF PHILIBERT

**APPROUVE** cette convention,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour la signer.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune à l'article 615231.

#### **2020-12-06 – Embauche d'une apprentie**

Madame le Maire présente la convention de formation pour l'apprentissage de Mlle Armelle Marce, en poste depuis le 09/11/2020, afin de préparer l'obtention du diplôme LP Métiers des administrations et des collectivités territoriales – Management et pilotage des services administratifs (LP MACT MPSA) jusqu'au 03/09/2021.

Cet apprentissage permettra de former Armelle 2 semaines sur 3 dès janvier 2021, et apportera un renfort au personnel administratif en place, ainsi qu'aux adjoints, son mémoire de fin d'étude traitera du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Le traitement perçu par l'apprentie, âgée de moins de 20 ans à l'embauche, est de 575 euros par mois net, soit 51 % du SMIC.

Les frais de scolarité sont de 6300 euros, subventionnés par le CNFPT à hauteur de 3000 € et par l'Etat à hauteur de 3000 €, reste à charge pour la commune de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** l'embauche en apprentissage d'Armelle Marce,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la dépense correspondante aux salaires sera inscrite au chapitre 12 du budget de la commune à l'article 6417.

#### **2020-12-07 – Décision Modificative n°2 du budget primitif**

Il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires de fin d'année :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 suivante :

Fonctionnement	R chap 013 art 6419	+ 22 000.00 € (remboursements IJ)
	D chap 12 art 6411	+ 22 000.00 € (personnel titulaire)

### 2020-12-08 – Prime exceptionnelle

Dans le cadre du remplacement de l'attaché territorial en arrêt de travail depuis le 25 février 2020, Mlle Laetitia Challancin a été engagée le 7 septembre 2020 en CDD jusqu'au 31/12/2020.

Madame le Maire propose de lui attribuer une prime de fin de CDD et suggère de fixer le montant de la prime à 635.61 € brut, calculé sur la base des montants du RIFSEEP, au prorata du temps de travail et de la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de gratifier Mlle Laetitia Challancin d'une prime exceptionnelle de 635.61 € brut.

**DIT** que cette prime sera versée avec le traitement de décembre 2020.

### 2020-12-09 – Régie photocopie

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 7 novembre 2000 instituant une régie de recettes pour le recouvrement des droits de photocopie, ainsi que la délibération en date du 19 juin 2012 pour modification des articles 6, 10 et 11 de cette même régie suite au changement de régisseur.

Il est proposé dans un premier temps de clôturer cette régie et dans un deuxième temps de modifier la délibération de création de la régie Orfeuille, créée par délibération en date du 27 juin 2008, afin d'y ajouter l'encaissement des copies en son article 4 « *La régie encaisse les produits suivants : location de l'Equipement Rural 'Espace d'Orfeuille' et le recouvrement des droits de photocopie selon les tarifs révisés en date du 01/07/2012* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de clôturer la régie photocopie

**DECIDE** de modifier l'article 4 de la régie de recettes « espace d'Orfeuille »

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2020-12-10 – VRA : rapport d'activité 2019 sur la qualité du service assainissement

Madame le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2019, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

**2020-12-11 VRA : nouvelle convention du service commun de restauration collective au 01/01/2021**

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2012 créant un Service Commun de Restauration Collective et approuvant la convention de création et d'organisation de ce Service Commun entre les trois communes adhérentes et la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du conseil municipal de Charpey n°2017-03-04 du 7 mars 2017 approuvant l'adhésion de la commune au Service Commun Restauration Collective à compter du 1er septembre 2017,

Vu la décision du Président n°2017\_D191 du 29 mars 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Charpey au Service Commun Restauration collective à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo n°2020-125 du 11 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision d'acceptation de nouvel adhérent d'un Service Commun et signer toute convention se rapportant au Service Commun,

Considérant le projet d'extension et de réhabilitation du bâtiment Cuisine Centrale qui permettra à terme la production de 8 000 repas scolaires et 800 repas petite enfance,

Considérant le souhait de la Communauté d'agglomération d'adhérer au Service Commun pour la conception et la livraison des repas Petite Enfance, servis dans les établissements d'accueils des jeunes enfants, dès le 1er janvier 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre, le conseil municipal, à l'unanimité :  
Damien, Marie, Marie, Nicolas abstention

**APPROUVE** le projet de nouvelle convention cadre Service Commun Restauration Collective applicable à compter du 1er janvier 2021,

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

**2020-12-12 Convention de partenariat entre le centre de gestion de la Drôme et la commune pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, chaque collectivité, quelle que soit sa taille, a obligation de nommer un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Ce ne peut être ni un élu, ni l'assistant de prévention.

Le rôle de l'ACFI est notamment de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention.

Conscient des difficultés rencontrées pour désigner un ACFI au sein de la collectivité, le centre de gestion de la Drôme propose une convention de mise à disposition d'un ACFI.

Le tarif forfaitaire pour l'année 2021 est de 300 € par jour. Ce tarif est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Il comprend les inspections, les déplacements et les frais administratifs.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre, le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le contenu de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**2020-12-13 Convention tripartite entre la Mairie de Charpey, l'amicale des écoles du RPI et l'association Les Frères DUCHOC**

Mme le Maire explique que cette convention est définie entre la commune de Charpey, l'amicale des écoles du RPI et l'association Les Frères DUCHOC dans le cadre d'interventions auprès de la classe de l'école de St Didier de Charpey.

Il est prévu 15 séances pour l'année scolaire 2020/2021, soit 30 h effectives, pour un montant de 1050 €. L'amicale des écoles du RPI participe à hauteur de 150 € et la Mairie de Charpey à hauteur de 900 €.

**APPROUVE** cette convention,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

**2020-12-14 Convention avec l'association Fourrière Refuge des Bérauds**

Le Code rural prévoit que chaque commune, quelle que soit sa taille, doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Le maire est en effet responsable des animaux errants sur sa commune, et doit organiser leur prise en charge et leurs soins, et assurer l'information concernant ce service (article R 211-12 du Code rural).

En ce sens, Madame le Maire propose de signer la convention établie entre la Mairie de Charpey et Le Refuge des Bérauds situé à Romans.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre, le conseil municipal, à l'unanimité : Marie Fage contre, Olivier et JP abstention.

**APPROUVE** cette convention,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune, soit 1,11 euros par habitant.

**QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS :**

- Compte-rendu de réunion avec la fédération des chasseurs (haies) : objectif de vérifier que les riverains étaient d'accord et la faisabilité du chantier.
- Enquête publique préalable à autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités relative à la loi sur l'eau concernant le projet d'autorisation unique de prélèvement (AUP) pour l'irrigation à des fins agricoles, dans les eaux superficielles des bassins de la Véore et de la Barberolle et la nappe des alluvions de la plaine de Valence, au droit de ce secteur hydrographique, pour une durée de 10 ans, comprenant pour le bassin de la Véore une phase transitoire de 5 ans.
- Enquête publique Dossier Culosse – Parcelle P N°205 du 7/12/2020 au 21/12/2020
- Vente des parcelles Chanouillet ZC 295 à 297 => notaire le 18/12/2020

- Vente de parcelle Graizon ZK8 et ZI70 => notaire le 18/12/2020
- Subventions en cours
  - o Région : masques enfants + marché école (bonus relance et CAR 2) + SDED (raccordement M. ABISSET)
  - o Département : réalisation des dos d'ânes Chanouillet + travaux agrandissement du cimetière de St Didier
- Dotations à percevoir 2021 => déclarations réalisées, en attente des montants attribués
  - o Dotation de compensation des pertes de recettes du bloc communal 2020 => vise à garantir aux communes que ses recettes fiscales et domaniales ne seront pas inférieures à celles perçues entre 2017 et 2019.
  - o Dotation Globale Forfaitaire 2019
- Mutuelle générale prévoyance : indexation 2021 des taux de cotisation au 01/01/2021
- Désignation officielle des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Récolement des archives
- Point RH :
  - o Avis favorable à l'octroi du congé longue maladie suite à expertise du comité médical de l'agent Valérie Giroux
  - o Poste d'ATSEM de 23h à 25h hebdo à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020
  - o Poste d'ATSEM à temps partiel de droit 70 %
  - o Poste d'ATSEM : Remplacement CDD 6.30h
  - o Poste de DGS : remplacement CDD prolongé jusqu'au 31/12/2020
- Commission école et aménagement jeudi à la salle d'orfeuille
- Commission commerce mardi prochain à la salle du conseil
- Mardi prochain réu agglo ouverte aux élus sur ADS à la salle d'orfeuille
- Bulletin municipal : prochain numéro pour janvier, contenus à rendre pour le 6 janvier, sur papier recyclé.
- Vœux vendredi 15 janvier, en attente des annonces gouvernementales.
- Charte des jardiniers suite à l'ouverture en dessous de la buvette des jardins collectifs, travail en commun de Béatrix et Olivier : retours à faire au conseil municipal. Actuellement 10 personnes entre 1 et 4 planches permanentes découpées par des planches bois.
- Poteaux incendies, à planifier sur l'année budgétaire : défendre les lieux avec permis récents. Il faudrait faire une étude sur la commune, puis plan d'investissement sur 10/15 ans (pour poteau incendie ou bâche).
- Remise des colis pour les anciens demain mercredi, distribution en binôme par secteur, le tout remis de 11h à 12h à la salle Orfeuille.

Séance levée à : 22h30